



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION RÉGIONALE DU FAFA

Réunion du : 13 juillet 2023
à : 13h30

Présidence : M. Antonio TEIXEIRA

Présents : Mme Cindie HUDE (Administrative en charge des dossiers FAFA)
M. Jean-Paul MARCHAL

Assiste à la séance : M. Maxime MALDENT (Directeur Administratif et Financier)



Le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur du 29 juin 2023 a statué sur le montant des enveloppes allouées aux territoires au titre de la saison 2023-2024, le montant de celles-ci attribuées à notre Ligue sont :

- **Equipements** : 349 000 €
- **Transports** : 53 000 €

FAFA « ÉQUIPEMENTS »

La Commission F.A.F.A. en accord avec les Présidents de District valide et transmet à la LFA les dossiers « équipements » qui étaient en attente de financement sur la saison 2022-2023 :

District	N° Dossier	Nom du porteur	Nature du projet	Coût estimatif	Aide proposée à la LFA	Commentaires
18	2101230601	MAIRIE DE SOULANGIS	N°11 (Eclairage)	17 810 €	8 900 €	Dossiers complets et soumis à la LFA pour validation définitive
18	2101230602	MAIRIE DE MEHUN SUR YEVRE	N°3 (Eclairage LED)	61 740 €	12 300 €	
18	2101230502	MAIRIE DE VIERZON	N°3 (Eclairage LED)	82 360 €	15 000 €	
28	2102230502	MAIRIE DE MAINVILLIERS	N°2 (Vestiaires)	265 000 €	20 000 € + 2 000 € de ZRR	
28	2102230501	MAIRIE DE LUCÉ	N°2 (Vestiaires)	1 125 34 €	20 000 € + 2 000 € de ZRR	
36	2103230301	MAIRIE DE VATAN	N°11 (Eclairage LED)	31 420 €	11 000 €	
36	2103230303	MAIRIE DE DÉOLS	N°2 (Club-House)	255 300 €	20 000 €	
37	2104230401	MAIRIE DE BRASLOU	N°3 (Eclairage LED)	29 426 €	5 800 € + 500 € de ZRR	

Soit un total de : 117 500 €

Reste sur l'enveloppe équipements : 231 500 €



À ce jour, nous avons 4 dossiers « équipements » **incomplets** :

- **Mairie de Monnaie 2104230302, date de réception du dossier le 28/03/2023 :**
(Pour rappel, un mail concernant les pièces manquantes a été envoyé au District le 28/03/2023)
 - Manque l'avis préalable FAVORABLE pour une "Installation Sportive" délivré par la C.R.T.I.S
 - Manque l'avis préalable FAVORABLE pour un "Éclairage" délivré par la C.R.T.I.S
- **Mairie de Langeais 2104230501, date de réception du dossier le 22/05/2023 :**
(Pour rappel, un mail concernant les pièces manquantes a été envoyé au District le 22/05/2023)
 - Manque l'avis préalable FAVORABLE délivré par la C.R.T.I.S
- **Mairie de les Bordes 2106230302, date de réception du dossier le 22/03/2023 :**
(Pour rappel, un mail concernant les pièces manquantes a été envoyé au District le 22/03/2023)
 - Manque les plans cadastrés et cotés avant travaux et après travaux (Le plan de situation et le plan de masse coté avec les tracés de l'aire de jeu)
 - Manque l'avis préalable FAVORABLE délivré par la C.R.T.I.S
- **Mairie de St Martin d'Abbat 2106230401, réception du dossier à la Ligue le 28/04/2023 :**
(Pour rappel, des mails concernant les pièces manquantes ont été envoyés au District les 28/04/2023 et 02/05/2023)
 - Manque l'avis préalable FAVORABLE pour un "Éclairage" délivré par la C.R.T.I.S

FAFA « TRANSPORTS »

Nous vous informons du nouveau dispositif de l'aide « **FAFA TRANSPORT** » paru dans le Procès-Verbal du Comité Directeur de la Ligue du Football Amateur du 24 Mai 2023 dernier et publié le 16 juin 2023 :

Le partenaire Volkswagen étant dans l'incapacité d'assurer les commandes éventuelles de véhicules neufs pour nos clubs pour la saison 2023-2024, la Fédération a obtenu de sa part la possibilité d'adapter les modalités du FAFA Transport pour les clubs seulement, de la manière suivante :

- *Véhicules d'occasion VW dans un concessionnaire agréé VW* : Aide jusqu'à 60 % du coût total TTC (hors options et frais annexes), plafonnée à 20 000 € par projet, au lieu de 40% aujourd'hui,
- *Véhicules d'occasion autres marques ou VW dans un concessionnaire non agréé VW* : Aide jusqu'à 30% du coût total TTC (hors options et frais annexes), plafonnée à 10 000 € par projet,
- *Véhicules neufs autres marques dans un concessionnaire non agréé VW* : Aide jusqu'à 40% du coût total TTC (hors options et frais annexes), plafonnée à 15 000 € par projet.

- Ces informations ont été envoyées par mail aux 12 clubs concernés (qui ont un dossier FAFA transport en cours). Un retour est demandé pour le **mardi 25 juillet 2023**.



À ce jour, 4 dossiers « transports » sont **incomplets ou non financés**, la Commission F.A.F.A. demande aux Districts d'appartenance de **retirer les dossiers du logiciel** :

District	N° Dossier	Nom du porteur
28	2102221103	A. CLUB SPORTIF DREUX DE FOOTBALL
28	2102230201	U. PUEBLOS DE ESPANA VERNOUILLET
28	2102230301	F.C. BEAUVOIR
41	2105221103	BLOIS F. 41 (acquisition déjà faite)

FAFA « FFF - ANS »

Suite au Procès-verbal de la Commission mixte FAFA ANS équipements proximité du 11 juillet 2023 :

Dossiers validés par la FFF :

- Mairie d'Orleans – 2 terrains de Futsal

Dossiers rejetés par la FFF :

- Mairie de Montargis (1 terrain Foot 5 / 1 terrain Futsal) : le dossier a été rejeté en raison de la non-conformité des revêtements des deux terrains aux Cahiers des Charges FFF.

À ce jour, 3 dossiers sont **incomplets** :

- **Gazélec de Bourges (terrain de Foot5) :**

- *Le dossier a été transmis à la FFF. Le dossier est toujours en cours de complétude. Un mail a été envoyé par l'ANS au porteur de projet le 19/06 pour lui indiquer les pièces manquantes. Pour le moment le dossier n'a donc pas été étudié en Commission Fédérale du F.A.F.A. et n'est pas à instruire sur l'outil FAFA.*

- **Mairie de Fussy (terrain de Foot5) :**

- *La convention doit avoir une durée minimale de 5ans*
- *Plan de financement : document qui n'est pas conforme, le montant d'aide attribué par la FFF est fixe et de 30 000€ pour un terrain de Foot 5*
- *Délibération : document qui n'est pas conforme car le plan de financement n'est pas conforme*
- *Documents manquants : Attestation sur l'honneur de l'authenticité et de l'intégrité des pièces / planning d'utilisation du terrain.*



- **Illiers Combray (terrain de Foot5) :**

Documents manquants :

- *Attestation de propriété*
- *Attestation de non-commencement des travaux*
- *Plan de financement*
- *Délibération de l'organe compétent*
- *Note d'opportunité*
- *Convention*
- *Planning d'utilisation*
- *Etude d'éclairage*
- *Plan de situation (vue type google maps) et plan de masse côté avec les tracés apparents*

Validation du PV par les Présidents de District le 27 juillet 2023.

**Le Président,
Antonio TEIXEIRA**

Publié le 27/07/2023